

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE 100 Go**

Nous vous invitons à lire attentivement les présentes conditions d'utilisation du service 100 GIGA avant toute inscription audit service.

En cliquant sur le bouton désignant que vous acceptez les présentes conditions, vous déclarez avoir effectivement lu et accepté les présentes conditions et être pleinement informé que vous êtes tenu d'en respecter les termes pendant toute la durée d'exécution du présent contrat vous liant à AGEMATIS.

### **Article 1 - DEFINITIONS**

Dans le cadre du présent contrat, on entend par :

« AGEMATIS » : la société AGEMATIS SAS immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro B 441 053 816 dont le siège social est sis 9 Rue Laplace - 33700 MERIGNAC

Le « Client » toute personne abonnée au service internet ERENIS ayant souscrit au Service proposé par AGEMATIS

L'« Invité » toute personne ayant été invitée par un Client à accéder en mode streaming ou par téléchargement à tout ou partie des fichiers stockés sur le site du Client concerné.

Espace de Stockage : espace mis à la disposition par AGEMATIS permettant le stockage à distance d'une quantité de données inférieure ou égale à 100 Giga octets.

### **Article 2 - Objet**

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles AGEMATIS propose au Client d'accéder au service 100 GIGA (ci-après le « Service ») lui permettant par le biais de sa connexion haut débit, de stocker les données, conformes aux stipulations de l'article 6.7 ci-dessous, qu'il aura sélectionnées sur le disque dur de son terminal informatique sur un espace de stockage distant de 100 giga octets (ci-après « l'Espace de Stockage ») mis à sa disposition par AGEMATIS, de gérer à distance ces données au moyen de l'interface du Site Internet, de les rapatrier sur son ordinateur et/ou sur tout autre ordinateur et/ou de les mettre à disposition du (des) destinataires qu'il aura identifiés par leurs coordonnées de messagerie électronique, en lui/leur permettant de le(s) télécharger sur son (leur) propre terminal ;

**Le Client est informé que ce service est réservé au stockage et à la mise à disposition de données libres de droit ou pour lesquelles le Client détient les droits de diffusion ou reproduction, de communication et de mise à disposition du public sous réserve des exceptions propres au droit de copie privée et de diffusion dans le cadre du cercle de famille.**

### **Article 3 - DUREE DU CONTRAT**

**3.1.** Le Contrat prend effet à compter de la date d'inscription en ligne du Client.

Il est conclu pour une première période d'un (1) mois.

**3.2.** A l'expiration de cette première période, le Contrat se renouvellera par tacite reconduction par période d'un mois.

#### **Article 4 - OBLIGATIONS DU CLIENT**

**4.1.** Les limitations et incompatibilités techniques identifiées du Service avec certains matériels sont énumérées sur le site web [www.erenis.fr](http://www.erenis.fr)

Il appartient au Client préalablement à la validation du présent contrat de se rendre sur ce site et de vérifier l'adéquation de son matériel informatique avec le Service proposé.

Le Client doit à tout le moins être équipé du matériel informatique et de télécommunication suivant sans quoi il ne pourra accéder au Service :

- un ordinateur disposant d'une connexion internet Haut débit.

- des navigateurs de génération au moins égale à Internet Explorer 6.0 ou Firefox 1.0.1, la dernière génération disponible étant fortement recommandée.

**4.2.** Afin d'assurer la confidentialité des données stockées, AGEMATIS demandera au Client lors de la mise en place du Service de s'identifier à l'aide d'un code. Ce code est strictement personnel. Le Client s'engage à le conserver à et à ne le communiquer à quelque personne que ce soit.

Le Client est seul responsable des conséquences résultant de la communication de son code personnel à tout tiers au présent contrat, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés par AGEMATIS pour le préjudice éventuellement subi de ce fait.

**4.3.** Le Client désigne et se porte fort du respect par ses Invités des dispositions visées à l'article 4.5. du présent contrat.

Les Invités devront s'identifier à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Ce mot de passe est confidentiel. Le Client s'engage à en informer ses Invités et dégage AGEMATIS de toute responsabilité relativement à l'usage fait de cet identifiant par l'Invité ou toute autre personne autorisée ou non à accéder au Service.

**4.4** Le Client reconnaît que le Service est destiné à un usage personnel dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables.

**4.5.** Le Client s'engage à utiliser le Service dans le strict respect de la loi.

Le Client s'interdit notamment de stocker sur l'Espace de Stockage tout fichier à caractère pédophile, diffamatoires et/ou injurieux, appelant à la haine raciale ou religieuse, faisant l'apologie de crimes de guerre.

Il s'engage par ailleurs à respecter strictement les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Il est à cet égard rappelé que :

**TOUTE REPRODUCTION ET/OU COMMUNICATION ET/OU MISE A DISPOSITION DE TIERS D'UNE ŒUVRE SANS DETENTION DES DROITS CORRESPONDANTS CONSTITUE LE DELIT DE CONTREFAÇON SANCTIONNÉ PAR LES ARTICLES L.335-2 ET SUIVANTS DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.**

**AU TERME DE L'ARTICLE L.335-4 DU MEME CODE, EST PUNI DE TROIS ANS D'EMPRISONNEMENT ET DE 300 000 EUROS D'AMENDE TOUTE FIXATION, REPRODUCTION, COMMUNICATION OU MISE A DISPOSITION DU PUBLIC, A TITRE ONEREUX OU GRATUIT, OU TOUTE TELEDIFFUSION D'UNE PRESTATION, D'UN PHONOGRAMME, D'UN VIDEOGRAMME OU D'UN PROGRAMME, REALISEE SANS L'AUTORISATION, LORSQU'ELLE EST EXIGEE, DE L'ARTISTE INTEPRETE, DU PRODUCTEUR DE PHONOGRAMMES OU DE VIDEOGRAMMES OU DE L'ENTREPRISE DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE.**

## **Article 5 - OBLIGATIONS D'AGEMATIS**

**5.1.** AGEMATIS mettra en œuvre tous les moyens techniques raisonnablement envisageables afin d'assurer un hébergement sécurisé des serveurs de stockage et des données qu'ils contiennent contre toute intrusion malveillante (piratage, vol de données...).

Néanmoins, le Client est informé que le Service, à l'image d'un logiciel de messagerie, n'intègre ni ne fournit aucune prestation d'identification ni de protection contre les virus.

La mise à disposition et/ou l'accès par téléchargement à tout fichier présent sur le Site est réalisé sous la seule responsabilité et aux seuls risques et périls du Client et de l'Invité.

AGEMATIS conseille fortement au Client d'installer sur son terminal informatique un anti-virus susceptible d'identifier et de détruire les fichiers infectés.

En aucun cas AGEMATIS ne pourra être tenu pour responsable des conséquences du téléchargement par le Client d'un fichier vérolé.

**5.2.** AGEMATIS mettra en œuvre tous les moyens raisonnablement envisageables afin d'assurer la restitution au Client sur son équipement informatique ou sur tout autre équipement informatique similaire ou compatible, des données qu'il aura stockées sur son Espace de Stockage dans les meilleurs délais, sous réserve d'un fonctionnement normal du réseau Internet et en l'absence de toute interruption de service rendue nécessaire par des opérations de maintenance, réparation ou évolution.

AGEMATIS aura rempli son obligation de restitution dès lors que l'ensemble des données visées à l'alinéa précédent aura été mis à la disposition du Client sur le réseau Internet.

**5.3.** AGEMATIS mettra en œuvre tous les moyens raisonnablement envisageables afin d'assurer le transfert des données que le Client aura sélectionnées sur le poste informatique de l'Invité qu'il aura invité et/ou la possibilité pour l'Invité de visionner les fichiers auxquels le Client lui aura accordé l'accès sous réserve d'un fonctionnement normal du réseau Internet et en l'absence de toute interruption de service rendue nécessaire par des opérations de maintenance, réparation ou évolution.

**5.4.** AGEMATIS assurera la maintenance du Service.

**5.5.** AGEMATIS détruira toutes les données du Client stockées sur ses serveurs 70 (soixante-dix) jours suivant la date à laquelle celui-ci aura résilié le présent contrat.

**5.6.** AGEMATIS s'interdit de prendre connaissance des données et fichiers stockés sur ses serveurs.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux hébergeurs et fournisseurs de Service de stockage et de mise à disposition de données en ligne AGEMATIS mettra en œuvre tous les moyens techniques raisonnablement envisageables dans le cadre d'un Service comportant à

la fois une prestation de stockage et de mise à disposition de données, pour assurer et respecter, faire assurer et faire respecter par ses cocontractants la plus stricte confidentialité sur l'existence et le contenu des fichiers et données stockées par l'intermédiaire du Service.

## **Article 6 - RESPONSABILITE**

**6.1.** Le Client reconnaît et accepte que le réseau Internet ou tout autre réseau utilisé aux fins de transmission des données stockées puisse être saturé et/ou que les données échangées au moyen du réseau puissent être détournées et conséquemment, dégage AGEMATIS de toute responsabilité à cet égard.

De même, la responsabilité d'AGEMATIS ne saurait être engagée du fait des interférences de tiers dans les systèmes de communication et de transmission du Client ou des dysfonctionnement ou arrêt du Service dus à des négligences, à des fautes ou à un acte quelconque du Client ou d'un tiers au présent contrat.

AGEMATIS ne pourra notamment être tenu pour responsable de toute défaillance lors de la réception des données et/ou des messages d'invitations transmis, dès lors que ces défaillances résulteraient des techniques de filtrage et/ou de blocage mis en place par des intermédiaires techniques, tels que les fournisseurs d'accès, extérieurs au présent contrat. Dans le cas où le Client constaterait de telles défaillances, il est invité à se rapprocher de son fournisseur d'accès à Internet.

**6.2.** Le Client reconnaît et accepte que le Service n'ayant pour objet que de stocker des données et de restituer/ transmettre ces données sur le réseau Internet, AGEMATIS ne peut être tenu pour responsable des conséquences résultant de la perte de toute données qui résulterait d'une défaillance du réseau Internet sur lequel AGEMATIS n'exerce aucune maîtrise.

**6.3.** Lors du rapatriement des fichiers, il appartient au Client de tester et de vérifier que ceux-ci sont en tous points conformes aux fichiers prétendument sauvegardés et qu'ils s'intègrent correctement sur les applications informatiques d'origine ou sur des applications informatiques en tout point similaires.

Le Client s'engage à informer ERENIS par message électronique à l'adresse support@erenis.net de toute anomalie qu'il aurait constatée dans les 24 heures suivant la réception des données.

Dans le cas où le Client n'informerait pas AGEMATIS de l'anomalie constatée dans les délais et selon les procédures visés à l'alinéa précédent, AGEMATIS ne pourra être tenue pour responsable de tout préjudice résultant directement ou indirectement de la perte de ces données, tels perte d'une chance, perte de clientèle ou tout autre préjudice supposé ou établi, dès lors que l'absence d'information prive AGEMATIS de la possibilité de procéder à une nouvelle restitution des données épurées des anomalies initialement constatées dans un délai permettant d'éviter ou de limiter le préjudice invoqué par le Client.

Il est rappelé qu'AGEMATIS ne fournit aucune prestation d'identification ni de protection contre les virus.

AGEMATIS ne pourra donc être tenue pour responsable des conséquences de la présence de virus dans les fichiers rapatriés.

**6.4.** Les données, stockées sur les serveurs AGEMATIS, restent la pleine et exclusive propriété du Client.

AGEMATIS n'est pas en mesure et s'interdit de contrôler l'ensemble des données stockées et/ou circulant depuis/vers son serveur.

En conséquence, AGEMATIS ne saurait être tenu pour responsable de la présence sur ses serveurs ou de la restitution sur le terminal informatique du Client, de données obtenues frauduleusement et/ou interdites par la loi ou le règlement.

Le Client détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assume seul la responsabilité de ses choix.

Le Client est informé qu'AGEMATIS est tenu de collaborer avec toute autorité judiciaire dûment mandatée pour contrôler voire éliminer les données stockées sur le Serveur.

**6.5.** Le Client est informé et accepte que tout ou partie du Service peut, pour des raisons de réparation, évolution ou maintenance, être momentanément interrompu. Le Client est informé qu'il sera procédé chaque semaine à une interruption temporaire du Service pendant une durée de 4 heures, ce dont le Client reconnaît avoir été informé et déclare accepter. AGEMATIS ne peut être tenu pour responsable des conséquences résultant pour le Client de toute autre interruption liée aux opérations de maintenance ou d'évolution, et s'engage à rétablir le service dans les meilleurs délais. Dans la mesure du possible, AGEMATIS s'engage à informer le Client de toute interruption prévisible du Service supérieure à quatre (4) heures.

**6.6.** AGEMATIS ne saurait être responsable de défauts et/ou d'interruption du Service dans les cas de force majeure tels que définis à l'article 11 des présentes.

**6.7.** Le Client reconnaît être informé que le service de stockage qui lui est proposé n'intègre pas de procédé de cryptage ni de double sauvegarde des données sur un second serveur.

Le présent service de stockage n'a en effet pas pour objet de stocker des données ayant une valeur importante et n'est en tout état de cause pas compatible avec le stockage de données ou de fichiers dont la valeur est supérieure à 12 mois de facturation.

Le Client s'interdit en conséquence de stocker des données d'une valeur supérieure à 12 mois de facturation.

AGEMATIS invite le Client souhaitant protéger des données ayant une valeur supérieure à 12 mois de facturation de le contacter afin que lui soit proposé un service de sauvegarde adapté à la protection de données à forte valeur.

En tout état de cause, l'obligation d'AGEMATIS dans le cadre du présent contrat se limite à la restitution de données ayant une valeur inférieure ou égale à 12 mois de facturation.

La responsabilité d'AGEMATIS en cas de défaillance du Service ne pourra par ailleurs excéder le montant des sommes versées par le Client en contrepartie du Service au cours des 12 mois précédant l'évènement servant de référence aux calculs.

**6.8.** Le Client reconnaît avoir reçu en ligne une information complète sur le Service et qu'il y a souscrit en toute connaissance de cause.

AGEMATIS ne pourra être tenu pour responsable de toute prétendue inadéquation du Service avec les besoins du Client.

**6.9.** AGEMATIS se réserve le droit de mettre en place des barrières techniques limitant le nombre, le type et/ou la taille des données échangées et/ou le nombre d'invités afin de limiter les usages abusifs ou détournés du Service.

Le Client sera informé des limitations techniques apportées à l'utilisation du Service.

Il pourra consulter ces limites en ligne à l'adresse [www.erenis.fr](http://www.erenis.fr) .

Celles-ci sont susceptibles de modification ce que le Client accepte expressément.

Le Client pourra résilier le présent contrat au terme du mois au cours duquel ces verrous auront été modifiés dans le cas où il considérerait que le Service n'est plus conforme à ses attentes.

**6.10.** « AGEMATIS déclare avoir souscrit une assurance civile d'exploitation et une assurance couvrant sa responsabilité civile contractuelle à l'égard de ses clients. »

## **Article 7 - CONDITIONS FINANCIERES**

**7.1.** Le Client accepte les conditions financières de l'accès au Service en cliquant sur le bouton «valider» présent sur l'interface en ligne de commande du Service.

**7.2** Le montant de l'abonnement mensuel au Service sera facturé et payé conformément aux conditions générales d'inscription au service Internet haut débit liant le Client à ERENIS ou toutes autres conditions contractuelles qui y seraient substituées.

**7.3.** A défaut de règlement exact à la date d'exigibilité, AGEMATIS aura la possibilité d'interrompre sans délai la fourniture du Service et de résilier de plein droit le Contrat, conformément aux dispositions de l'article 8 ci-dessous, toutes les sommes déjà perçues restant acquises.

## **Article 8 - RESILIATION**

**8.1.** Le présent Contrat pourra être résilié de plein droit par AGEMATIS dans les cas et selon les formes suivants :

- Sans mise en demeure préalable à défaut de paiement par le Client 30 jours suivant l'exigibilité des factures émises dans les conditions prévues au contrat ou à défaut aux conditions du contrat conclu par le Client avec ERENIS ;

- 15 jours après une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception restée sans effet en cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations autre que de paiement ;

- Sans préavis et sans mise en demeure préalable dans le cas où le Client cesserait d'être abonné au Service ERENIS quelles qu'en soient les raisons.

**8.2.** Le Client peut résilier son abonnement à tout moment en ligne à partir de l'interface de gestion de son compte accessible à partir du Service ERENIS depuis le menu « mon abonnement » étant précisé que la résiliation prendra effet à la fin de la période contractuelle mensuelle en cours.

**8.3.** En cas de résiliation ou de cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client disposera d'un délai d'un (1) mois, à compter de la date de prise d'effet de la résiliation ou de la cessation, pour sauvegarder par ses propres moyens et ressources la totalité des fichiers et données stockés par l'intermédiaire du Service.

**8.4** En cas de cessation définitive de la fourniture du Service par AGEMATIS le Client sera informé deux (2) mois avant la date effective de cessation afin de pouvoir récupérer ses fichiers et données stockées sur les serveurs d'AGEMATIS.

**8.5.** Passé les délais visés aux paragraphes précédents, AGEMATIS sera en droit de détruire l'ensemble des données du Client, sans préavis, et sans que ce dernier puisse faire valoir un quelconque préjudice de ce fait.

**8.6.** En l'absence d'utilisation du service pendant une période de quatre mois et uniquement si le service a été souscrit dans le cadre d'une offre bundle, AGEMATIS pourra désactiver le compte du Client après l'avoir averti de cette action au minimum deux semaines auparavant par courrier électronique à l'adresse laissée par le client lors de l'activation du compte.

## **Article 9 - ASSISTANCE TELEPHONIQUE**

Le Client bénéficie d'une assistance technique relative à l'utilisation du Service assurée par le service d'Assistance téléphonique ERENIS aux conditions figurant dans le contrat qu'il a conclu avec ERENIS.

## **Article 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

**10.1** AGEMATIS est seule propriétaire du ou des logiciels nécessaires au fonctionnement du Service et de toute documentation y relative.

**10.2** Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, AGEMATIS concède au Client un droit d'utilisation du ou des logiciels nécessaires à l'utilisation du Service dans les conditions du présent contrat.

Ce droit d'utilisation ne peut être détaché du présent Service.

## **Article 11 - FORCE MAJEURE**

AGEMATIS ne pourra pas être tenu pour responsable de l'inexécution partielle ou totale de ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de celles-ci, si cette inexécution ou ce retard ont été provoqués par la survenance d'événements imprévisibles, raisonnablement irrésistibles et extérieurs.

Seront notamment considérés comme éléments imprévisibles, irrésistibles et extérieurs, une décision gouvernementale, une guerre, une guerre civile, un sabotage, une inondation, une perturbation dans les sources d'approvisionnement (tels que, par exemple et sans que cette liste soit limitative, les minutes de télécommunication, l'électricité et l'essence), une épidémie, une grève, un lock-out, un arrêt ou un incident de machines, un ou plusieurs virus informatiques, une attaque d'un ou plusieurs pirates, un incendie, une explosion ou tout autre événement indépendant du contrôle d'AGEMATIS et que cette dernière n'aura pu raisonnablement éviter ou surmonter. AGEMATIS informera le client de tout retard résultant d'un cas de force majeure et prendra toutes les mesures pour y remédier.

Si le retard causé par la force majeure dépasse quatre-vingt-dix jours (90), chaque partie pourra résilier le présent contrat.

Le paiement restera dû pour les obligations déjà accomplies et les parties solderont leurs comptes en conséquence, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

## **Article 12 - PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES**

En application de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les informations nominatives déclarées par le Client pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

Les informations nominatives déclarées par le Client sont destinées à AGEMATIS et seront utilisées pour les seules nécessités de la gestion du présent contrat.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le Client peut accéder aux informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant, en contactant AGEMATIS, 9 Rue Laplace - 33700 MERIGNAC.

AGEMATIS s'interdit de communiquer les données nominatives à quelque tiers que ce soit sauf à ses sous-traitants ou toute personne intervenant dans la fourniture du Service ou dans l'exécution du présent contrat ainsi qu'aux autorités dûment habilitées pour ce faire.

## **Article 13 - DISPOSITIONS GENERALES**

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du présent contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions du présent contrat.

Le Client agit en son nom propre et pour son propre compte. Il n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager AGEMATIS de quelque façon que ce soit.

Aucune des dispositions du Contrat ne pourra être interprétée comme créant, entre le Client et AGEMATIS un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

Le Client reconnaît et accepte expressément qu'AGEMATIS puisse être amené à sous-traiter à un ou plusieurs tiers une partie des obligations du présent contrat.

Le Client ne peut céder ce contrat avec les droits et obligations y afférentes sans l'accord préalable écrit d'AGEMATIS.